

2 R IMMOBILIER

Société par actions simplifiée immobilière au capital de 1 500 euros
Siège social : 14 Avenue Isola Bella, 06400 CANNES
814 733 259 RCS CANNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le vingt-cinq juin,
A 14 heures,

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Monsieur Luis Ricardo REQUENA NIETO,

Associé Unique de la société 2 R IMMOBILIER,

Après avoir exposé qu'il conviendrait de transférer le siège social du 14 Avenue Isola Bella, 06400 CANNES au 93 Boulevard Carnot 06400 CANNES et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- Aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.
- Transfert du siège social de la Société,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Luis Ricardo REQUENA NIETO, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 14 Avenue Isola Bella, 06400 CANNES au 93 Boulevard Carnot 06400 CANNES à compter du 25 juin 2026 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé : 93 Boulevard Carnot 06400 CANNES".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Luis Ricardo REQUENA NIETO